

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 20 août 2024, à 19h30, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil  
Audrey Charest  
Sylvain Proulx  
Michel Moreau  
Mathieu Lavigne

Absent : Justine Bouchard

Assistance : 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2024.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juin 2024.
4. Règlement 2024-481 modifiant le règlement de zonage 2011-281 afin de permettre la revalorisation de béton, béton armé et béton bitumineux dans les carrières en activité.
- 4.1 Période de questions.
5. Comptable.
6. Suivi de projet PSIRSPE.

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

7. Halte-vélo, suivi de projet.
8. Collecte des matières résiduelles.
9. Deuxième projet de règlement 2024-480 modifiant le règlement de zonage 2011-281 pour permettre l'utilisation de remorque et de conteneurs à des fins de remisage.
10. Développement résidentiel.
11. Urbanisme : modification au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Demande de projet d'habitation 3 logements et plus.
12. Cœurs villageois.
13. Suivi consultation publique.
14. Divers :
  - 1) Service incendie. (nomination directeur incendie, formation autopompe, couverture par Laurier et St-Agapit).
  - 2) Dosquet tout horizon.
  - 3) Maison des Jeunes.
  - 4) Demandes diverses.
  - 5) Bibliothèque.
  - 6) Terrain de jeux.
15. Période de questions.
16. Fin de la séance.

24-08-9790

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

24-08-9791

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
2 JUILLET 2024.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, tel que présenté.

Adoptée

24-08-9792

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À  
PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL  
DES SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2024.**

Les journaux des déboursés numéro 1228 au montant de 49 129,71\$, le numéro 1229 au montant de 6 008,38, le numéro 1230 au montant de 26 929,45\$, le numéro 1231 au montant de 1 146,57\$, le numéro 1232 au montant de 2 218,29\$, le numéro 1233 au montant de 190,31\$, le numéro 1234 au montant de 9 649,23\$, le numéro 1235 au montant de 3 441,45\$, le numéro 1236 au montant de 190,31\$, le numéro 1237 au montant de 112,01\$, le numéro 1238 au montant de 190,31\$, le numéro 1239 au montant de 13 304,60\$, le numéro 1240 au montant de 6 620,65\$, le numéro 1241 au montant de 14 207,09\$, le numéro 1242 au montant de 45 423,09\$ et le journal des salaires au montant de 24 712,87\$ pour le mois de JUIN 2024 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 45 163,25\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 juin 2024 soit et est déposé.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

24-08-9793

**MANDAT À LA FIRME COMPTABLE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Lavigne de mandater la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette pour un montant forfaitaire de 18 000,00\$ avant taxes et avant les dossiers spéciaux pour l'audit 2024.

Adoptée

24-08-9794

**AUTORISATION / ADHÉSION AU SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE.**

ATTENDU QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, ci-après « CM ») permettent aux municipalités locales de déléguer leur compétence à un autre organisme municipal ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a, en 2001, déclaré sa compétence à l'égard de toute la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire par l'adoption du Règlement concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence pour la gestion des matières résiduelles 113-2001, en vertu de l'article 678.0.1 CM ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a par conséquent déjà compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, incluant la Municipalité de Dosquet;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière offrira un service régional de collecte des matières résiduelles à compter du 1er janvier 2025 ;

ATTENTU QUE la Municipalité de Dosquet souhaite adhérer à ce service régional de collecte des matières résiduelles pour les vidanges et les matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Charest, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- DEMANDER à la MRC de Lotbinière d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour la Municipalité de Dosquet à compter du 1er janvier 2025 ;
- TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Lotbinière.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

24-08-9795

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-482 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-281.**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Moreau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2024-482 concernant la sécurité des piscines résidentielles modifiant le règlement 2011-281 relatif au règlement de zonage.

24-08-9796

**NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE.**

IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Monsieur Patrick Rousseau au poste de directeur du service incendie de la municipalité de Dosquet et ce de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> août 2024.

Adoption

24-08-9797

**FORMATION SERVICE INCENDIE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'inscription de monsieur Éric Charland et monsieur Marc Gravel pour la formation d'opérateur d'auto-pompe pour le service incendie de la municipalité de Dosquet.

Adoption

24-08-9798

**COUVERTURE DU SERVICE INCENDIE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet requiert l'assistance des services incendie des municipalités de Laurier-Station et Saint-Agapit afin de couvrir le territoire lors des appels reçus en journée;

ATTENDU QUE dans certaines circonstances les directeurs incendie ou officier remplaçant des services incendie des municipalités de Laurier-Station et Saint-Agapit pourraient prendre des décisions lors d'interventions sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet prendra acte des décisions qui pourraient être prises par les directeurs incendie ou officier remplaçant des services incendie des municipalités de Laurier-Station et Saint-Agapit si

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

ceux-ci doivent intervenir lors d'une couverture automatique lors d'interventions sur notre territoire.

Adoption

### **DIVERS :**

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Demandes diverses.
- 5) Bibliothèque.
- 6) Terrain de jeux

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

24-08-9799

### **FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h22.

### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

